



## Votre solution de prévoyance

### Informations relatives au changement d'année 2020/2021

L'essentiel en bref:

#### Excédent 2020

Grâce à un résultat de risque réjouissant, l'excédent lié aux risques s'élève à 22% de la prime de risque. L'excédent sera versé au crédit de l'épargne des assurés le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Règlement de prévoyance et règlement relatif aux placements

Le règlement de prévoyance et le règlement relatif aux placements seront modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces modifications apportent notamment des précisions concernant les frais de gestion variables et l'investissement des réserves de cotisations de l'employeur. En outre, le délai pour le premier choix du processus d'épargne par la personne assurée a été adapté (désormais: 2 mois). La version actuelle est disponible à l'adresse

[www.swisslife.ch/fr/premium](http://www.swisslife.ch/fr/premium).

#### Politique de placement responsable

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que l'intégration des facteurs de risque et des indicateurs financiers constituent la base du processus d'investissement contrôlé et structuré de façon systématique. Toutes les stratégies de placement sont axées sur le long terme et de façon durable.

#### Tarif d'assurance collective 2021

Malgré une évolution stable des risques, les primes de risque connaîtront en moyenne une légère hausse en 2021. Cela s'explique par une adaptation des bases techniques de calcul, notamment par la baisse du taux d'intérêt technique en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

#### Frais de gestion variables

Les frais de gestion variables de la stratégie «Compte de liquidités» s'élèvent à 0.6% de l'actif immobilisé par an. Les frais de gestion variables de toutes les autres stratégies s'élèvent à 0.3% de l'actif immobilisé par an.

#### Montant de versement supplémentaire

Il a été procédé à une modification des dispositions légales régissant la fixation du versement supplémentaire maximal pour les institutions de prévoyance qui assurent uniquement les parties de salaire supérieures à 129 060 francs et qui permettent à leurs assurés de choisir une stratégie de placement parmi plusieurs proposées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'est plus possible d'appliquer de taux d'intérêt au calcul du versement supplémentaire. Par conséquent, le potentiel de rachat diminue légèrement.

#### Une stratégie de placement pour chaque besoin

En 2019, le conseil de fondation de la Fondation collective Swiss Life Invest a élargi l'univers de placement. En plus des stratégies de placement actuelles, il est désormais possible d'opter pour la stratégie de placement «LPP-Mix 75» avec une part d'actions de 75%. Vos collaborateurs et vous-même bénéficiez ainsi d'une flexibilité maximale: de l'assurance épargne pour les personnes axées sur la sécurité à la stratégie «LPP-Mix 75» pour les investisseurs avec une forte propension au risque.

Vous trouverez des informations détaillées sur les produits et les chiffres clés à l'adresse

[www.swisslife.ch/fr/premium](http://www.swisslife.ch/fr/premium).

#### Nouveau portail clientèle pour les assurés

Depuis avril 2020, le nouveau portail clientèle Swiss Life ([www.swisslife.ch/portailclientele](http://www.swisslife.ch/portailclientele)) est à votre disposition et à celle de vos collaborateurs. Tous les contenus sont expliqués de manière simple et compréhensible. Le certificat de prévoyance et d'autres documents relatifs à la prévoyance sont disponibles à tout moment.

#### Gestion simplifiée grâce à Swiss Life myLife

En tant que client de Swiss Life, vous bénéficiez de nombreux avantages. Vous pouvez effectuer toutes les tâches relatives à la LPP à toute heure, rapidement, simplement et en toute sécurité dans la plateforme en ligne Swiss Life myLife.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur

[www.swisslife.ch/fr/mylife](http://www.swisslife.ch/fr/mylife) et bénéficiez de ces avantages!

Pour toutes les informations relatives au règlement de prévoyance, aux frais de gestion variables pour les placements collectifs et au développement des stratégies de placement, consultez la page suivante:



[www.swisslife.ch/fr/premium](http://www.swisslife.ch/fr/premium)

Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, tél. + 41 43 284 33 11, [www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)